

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1<sup>er</sup> octobre 2015

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 10

-votants 13

L'an deux mil quinze, le 1<sup>er</sup> octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 24 septembre 2015.

**Étaient Présents** : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Agnès KLINGELSCMITT, Delphine LALIN, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN.

**Étaient absents** : Monsieur Gérard FALCONNET, Monsieur Serge MARCHAL, Madame Fanny ROBILLOT donne son pouvoir à Madame Agnès KLINGELSCMITT, Monsieur Bernard RAPENNE donne son pouvoir à Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VOIDEY donne son pouvoir à Monsieur Hervé VALANTIN.

Monsieur Hervé VALANTIN a été élu secrétaire de séance.

## **20151001/001 - Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour assurer le financement des travaux de la route de Nomeny**

Le Maire de la commune d'Eulmont, à l'unanimité, est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 180 000 euros sur une durée de 20 ans dont le remboursement s'effectuera en 80 échéances constantes trimestrielles de 2 735.47 euros. La première échéance étant fixée au 31/01/2016. Les frais de dossier s'élèvent à 180 euros.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 2 %

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**20151001/002 - Demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur REINER pour la création de 2 quais de bus route de Nomeny**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement global de la route de Nomeny, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre des fonds parlementaires auprès du Sénateur Daniel REINER pour l'aménagement des deux quais de bus. Le coût de cet aménagement a été estimé à 49 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention de 10 000 € au titre des fonds parlementaires auprès du Sénateur Daniel REINER.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 10 000 € au titre des fonds parlementaires auprès du Sénateur Daniel REINER.*